



METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

BUDGETS ANNEXES DU TERRITOIRE DU

PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

ooooo

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Table des matières

I LE BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »	3
1.1 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE	4
1.1.1 LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »	4
1.1.2 AVANCEMENT DES PROGRAMMES.....	5
1.2 LA DETTE DU BUDGET « ASSAINISSEMENT »	5
1.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »	6
1.3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »	6
1.3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »	7
1.4 LA SECTION DE EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT ».....	9
1.4.1 LES RECETTES DE EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »	9
1.4.2 LES DEPENSES DE EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »	10
1.5 LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « ASSAINISSEMENT »	12

Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par leurs seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

I LE BUDGET ANNEXE « CT4 - ASSAINISSEMENT »

Présentation succincte du budget

- **Principaux indicateurs d'exécution budgétaire :**

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2021 se déclinent comme suit :

- ✓ En section d'investissement :
 - Le taux d'exécution en dépenses s'élève à **44 %** et correspond à un total de mandats émis de **1 832,76 K€** ;
 - Le taux d'exécution en recettes s'élève à **51%** et correspond à un total de titres émis de **2 101,34K€** ;
 - Les dépenses réelles représentent **366,97 K€** et les recettes réelles **964,11 K€**.
- ✓ En section d'exploitation:
 - Le taux d'exécution en dépenses et en recettes s'élève à **65%** et **97%**, et correspond à un total de mandats et de titre émis égal respectivement à **3 925,84 K€** et **5 844,76 K€** ;
 - Les dépenses réelles représentent **3 005,94 K€** et les recettes réelles **2 742,04 K€**.
- ✓ Le stock d'Autorisations de Programme s'établit à **13 778,37 K€**, dont **8 778,37 K€** restent à mandater sur les exercices 2021 et ultérieurs ;

- **Résultats de clôture :**

Les résultats de clôture s'établissent comme suit :

En K€	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	RESULTATS DE CLOTURE 2021
EXPLOITATION	3 496,47	-821,11	-756,45	1 918,91
INVESTISSEMENT	-821,11	821,11	1 089,69	268,58
TOTAL	2 675,37	-	333,24	2 187,49

Le budget Assainissement enregistre un résultat global de clôture de **2 187,49 K€** :

- ✓ Résultat de la section d'exploitation: **1 918,91 K€** ;
- ✓ Résultat de la section d'investissement : **268,58 K€** ;

1.1 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par la Métropole en matière de politique publique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Ainsi, les volumes d'AP et de CP en 2021 présentent une information majeure au pilotage de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

1.1.1 LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET ANNEXE « CT4 - ASSAINISSEMENT »

Dans le cadre de la PPI relative au budget annexe Assainissement, le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de suivi de la programmation :

En K€	Programmes	Montant initial	Montant initial restant à financer au 01/01/2021	Variation annuelle du volume	Mandaté 2021	Reste à financer au 31/12/2021	Durée de Résorption (en années)
Montant des Autorisations de Programme	11	8 778,37	3 997,47	5 000,00	220,03	8 777,44	18,17
Total		8 778,37	3 997,47	5 000,00	220,03	8 777,44	18,17

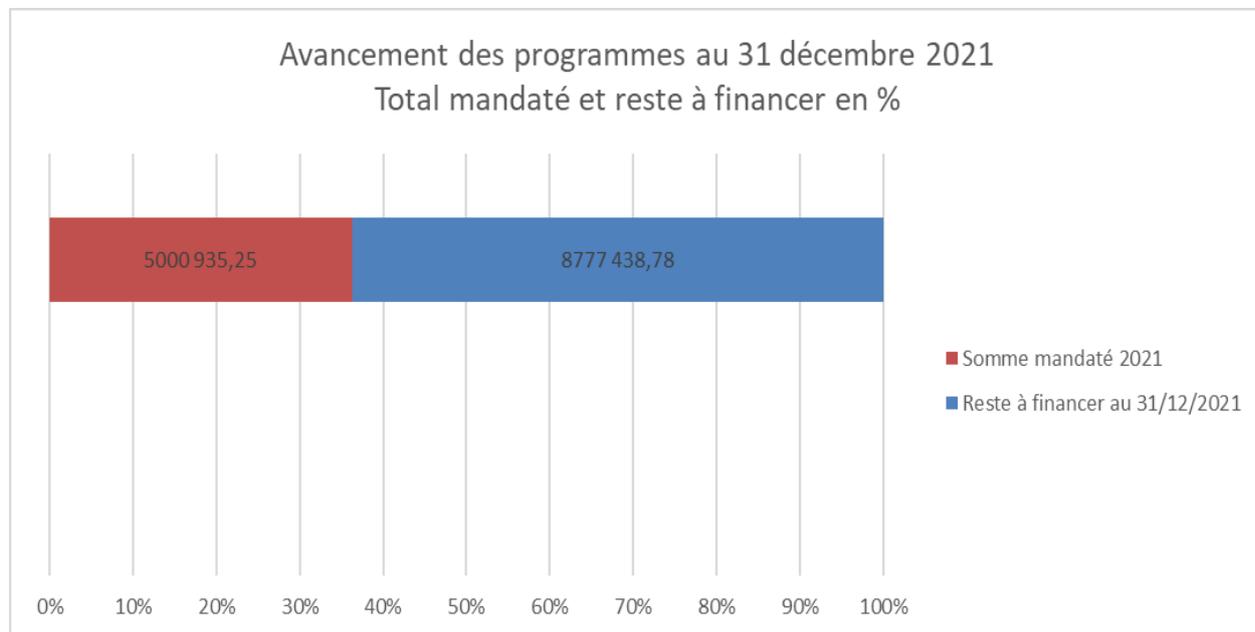
« Le volume d'Autorisations de Programme (AP) » s'élève à 13 778,37 K€ et se traduit à travers un seul programme « Assainissement ».

Le programme est constitué de 4 opérations intitulées « extension de la station d'épuration Auriol Saint-Zacharie » pour 1 445 K€, « extension du réseau assainissement Hameau du Pigeonnier (à la Bouilladisse) » pour 2 500 k€, « la réhabilitation de l'Ovoïde eaux usées Aubagne / Marseille » pour 9 000 K€ et « STEP de Cuges les Pins » pour 800 K€.

Le reste à financer du programme « Assainissement » représente 100 % du montant total du stock. Il varie à la hausse de 4 779,97 K€ du fait de la contraction des dépenses exécutées de 220,03 K€ et de la révision à la hausse de 5 000 K€ de l'opération « 2017407500 – la réhabilitation de l'Ovoïde eaux usées Aubagne / Marseille », pour s'établir en définitive à 8 777,44 K€ à la clôture de 2021.

1.1.2 AVANCEMENT DES PROGRAMMES

Le graphique ci-après illustre le niveau d'avancement des programmes à l'issue de l'exercice 2021.



1.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « CT4 - ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du Budget Assainissement :

En k€	Stock de dette au 01/01/2021	Remboursement du capital de la dette en 2021	Intérêts de la dette en 2021	Emprunt nouveau 2021	Stock de dette au 31/12/2021
Volume	881,63	146,94	0,00	0,00	734,69

- ✓ Il s'agit d'un emprunt à taux zéro contracté auprès de l'Agence de l'Eau depuis 2017. La dette sera totalement remboursée en 2026. L'annuité est de 146,94 K€.

1.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CT4 - ASSAINISSEMENT »

1.3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CT4 - ASSAINISSEMENT »

En K€	CA 2020	Total "voté" 2021	CA 2021	Taux d'exécution 2021
Recettes réelles	62,25	984,86	964,11	98%
Recettes d'équipement	62,25	163,75	143,00	87%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	62,25	163,75	143,00	87%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)				n/a
Recettes financières	0,00	821,11	821,11	100%
10- Dotations, fonds divers, réserves		821,11	821,11	100%
27 - Autres immobilisations financières				n/a
Recettes d'ordre	816,66	3 141,69	1 137,23	36%
021 - Virement de la section de exploitation		2 002,37		0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	816,66	922,00	919,91	100%
041 - Opérations patrimoniales		217,32	217,32	100%
Total recettes d'investissement	878,91	4 126,54	2 101,34	51%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	2 573,27			n/a
Total des recettes d'investissement cumulées	3 452,18	4 126,54	2 101,34	51%

- ✓ Le total des recettes d'investissement s'élève à **2 101,34 K€**, soit un taux d'exécution de **51 %** servant aux remboursements de la dette et aux financements des investissements.
- ✓ Les recettes réelles 2021 sont de 964,11 K€. Il s'agit, pour 143 K€, du solde de la subvention de l'agence de l'eau pour le Hameau du Pigeonnier et pour 821,11 K€, de l'affectation en réserve du résultat d'exploitation 2020, afin de couvrir le déficit d'investissement.
- ✓ Il n'y a pas d'emprunt contracté en 2021.
- ✓ Sur le chapitre 041, il a été procédé, à la demande du service patrimoine, le transfert en compte d'immobilisation définitive d'études, pour 217,32 K€.
- ✓ La section d'investissement est principalement financée par les opérations d'ordre avec les dotations aux amortissements (922 K€).

1.3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CT4 - ASSAINISSEMENT »

En K€	CA 2020	Total "voté" 2021	CA 2021	Taux d'exécution 2021
Dépenses réelles	3 814,27	2 536,12	366,97	14%
Dépenses d'équipement	3 667,33	2 389,18	220,03	9%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)				n/a
204 - Immobilisations incorporelles				n/a
21 - Immobilisations corporelles				n/a
23 - Immobilisations en cours				n/a
Opérations d'équipement	3 667,33	2 389,18	220,03	9%
Dépenses financières	146,94	146,94	146,94	100%
16 - Emprunts et dettes assimilées	146,94	146,94	146,94	100%
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	n/a
Dépenses d'ordre	459,02	769,32	644,68	84%
040 - Opérations de transfert entre sections	459,02	552,00	427,36	77%
041 - Opérations patrimoniales		217,32	217,32	100%
Total dépenses d'investissement	4 273,29	3 305,44	1 011,65	31%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté		821,11	821,11	100%
Total des dépenses d'investissement cumulées	4 273,29	4 126,54	1 832,76	44%

- ✓ Le total des dépenses d'investissement s'élève à **1 832,76 K€**, soit un taux d'exécution de **44 %** servant aux remboursements de la dette et aux financements des investissements.
- ✓ Les dépenses réelles 2021 sont réalisées à hauteur de **366,97 K€**, soit un taux d'exécution de **14 %**.
- ✓ L'opération d'extension de la station d'épuration d'Auriol a connu une avancée significative avec la levée définitive des réserves qui a permis le versement du solde du marché de travaux de création de la STEP qui était en attente depuis plusieurs années pour 190 K€.

Le solde des études techniques et juridiques concernant les réserves a été versé.

Dans le cadre de l'élaboration d'un protocole avec l'entreprise SOGEA toujours en cours, un AMO technique et juridique a été demandé pour 4 K€.

Pour finir le contentieux avec le bureau d'études BERIM a débouché sur une condamnation et le versement d'un dédommagement de 22 K€ pénalités comprises. L'entreprise BERIM a de nouveau fait appel.
- ✓ En ce qui concerne l'opération d'extension du réseau assainissement Hameau du Pigeonnier, les travaux se sont poursuivis avec le mandat donné à la SPL l'eau des collines. Il était question de verser le solde de la partie réseau sur 2021 mais l'état de l'avancée des travaux n'a pas permis de procéder à la facturation.
- ✓ Pour l'opération de réhabilitation de l'Ovoïde, les travaux se sont poursuivis suite au versement des avances dans le cadre du contrat de mandat avec la SPL l'eau des collines fin 2020. L'avancée des travaux n'a pas permis de procéder à la facturation. Il a été payé sur cette opération seulement le solde de l'AMO du cabinet Merlin pour la création des accès.

- ✓ Pour l'opération de création de la station d'épuration de Cuges les Pins, un mandat a été confié à la SPL l'eau des collines pour la mise à jour du schéma directeur de Cuges les Pins. Les avances sur la rémunération et les études ont été versées en 2020. Le solde n'a pas été réclamé. L'achat d'une parcelle en lien avec la STEP a été décalé à 2022.
- ✓ L'annuité de 146,94 K€ concernant l'emprunt à taux zéro contracté auprès de l'Agence de l'Eau depuis 2017 a été versée.
- ✓ Sur le chapitre 041, il a été procédé à la demande du service patrimoine, le transfert en compte d'immobilisation définitive pour 217,32 K€ d'études.
- ✓ Les opérations d'ordre de transfert entre sections sont de 427,36 K€.
- ✓ Le résultat 2020 reprim au budget supplémentaire 2021 est déficitaire pour 821,11 K€.

1.4 LA SECTION DE EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CT4 - ASSAINISSEMENT »

1.4.1 LES RECETTES DE EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CT4 - ASSAINISSEMENT »

En K€	CA 2020	Total "voté" 2021	CA 2021	Taux d'exécution 2021	Evolution 2020/2021 en %
Recettes réelles	1 972,91	2 825,12	2 742,04	97%	39%
Recettes de gestion courante	1 972,91	2 825,12	2 742,04	97%	39%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 903,60	2 730,12	2 655,55	97%	40%
74 - Dotations et participations	69,21	95,00	83,23	88%	20%
75 - Autres produits de gestion courante	0,11		3,26	#DIV/0!	2961%
013-Atténuation des charges				n/a	n/a
Autres recettes de exploitation	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	n/a
76-Produits financiers				n/a	n/a
77 - Produits exceptionnels				#DIV/0!	n/a
Recettes d'ordre	459,02	552,00	427,36	77%	-7%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	459,02	552,00	427,36	77%	-7%
043 - Opération ordre intérieur de la section				n/a	n/a
Total recettes de exploitation	2 431,93	3 377,12	3 169,39	94%	30%
R 002 Résultat reporté ou anticipé	3 955,69	2 675,37	2 675,37	100%	-32%
Total des Recettes d'exploitation cumulées	6 387,63	6 052,48	5 844,76	97%	-8%

- ✓ Le total des recettes d'exploitation s'élève à **5 844,76 K€**, soit un taux d'exécution de **97 %** et varie de **-8 %** par rapport à 2021.
- ✓ Les recettes réelles 2021 sont réalisées à hauteur de **2 742,04 K€**, soit un taux d'exécution de **97 %**, en évolution de **39 %** par rapport à 2021.
- ✓ Concernant les redevances d'assainissement, des montants du SIBAM et de la SPL l'eau des collines ont été titrées pour un montant global de 2 655,55 K€ dont 698 K€ concerne un titre annulé sur exercice antérieur et titré une nouvelle fois avec le taux correct de TVA ce qui explique le taux d'évolution positif des recettes réelles. Il s'agit des redevances d'assainissement encaissées pour le compte de la Métropole lors de la facturation de l'eau par les différents délégataires. La SPL en tant que délégataire de l'eau et de l'assainissement reverse la part Métropolitaine de l'Assainissement. Le SIBAM étant uniquement délégataire de l'eau, il reverse la totalité de la redevance que la Métropole à charge de redistribuer à la SPL l'eau des collines.
- ✓ Entre les exercices 2020 et 2021, on constate une augmentation de 20% du chapitre 74 « Dotations et participations ». Ces primes sont versées par l'agence de l'eau aux maîtres d'ouvrages publics ou privés afin de rétribuer les bonnes performances épuratoires et d'inciter les bonnes pratiques et les améliorations de celles-ci.
- ✓ On remarque que le résultat reporté, en hausse depuis 2017 et qui affichait une tendance au ralentissement de celle-ci d'année en année, diminue pour la première fois depuis plusieurs exercices, du fait notamment de l'affectation du résultat afin de couvrir le déficit de la section de d'investissement et de certaines dépenses qui augmentent de manière chronique (contrat Géolide) alors que le volume des recettes diminue progressivement.
- ✓ Le résultat s'établit à 2 675,37 K€, en baisse de 32% par rapport à 2020.
- ✓ Les opérations d'ordre de transfert entre sections sont de 427,36 K€.

1.4.2 LES DEPENSES DE EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CT4 - ASSAINISSEMENT »

En K€	CA 2020	Total "voté" 2021	CA 2021	Taux d'exécution 2021	Evolution 2020/2021 en %
Dépenses réelles	2 074,49	3 128,12	3 005,94	96%	45%
Dépenses de gestion courante	1 396,88	1 310,00	1 204,67	92%	-14%
011 - Charges à caractère général	1 294,17	1 126,00	1 088,34	97%	-16%
012 - Charges de personnel et frais assimilés		35,00		0%	n/a
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	102,71	149,00	116,33	78%	13%
Autres dépenses d'exploitation	677,62	1 818,12	1 801,27	99%	166%
66 - Charges financières				#DIV/0!	n/a
67 - Charges exceptionnelles	577,62	1 318,12	1 301,27	99%	125%
68 - provisions	100,00	500,00	500,00	100%	400%
Dépenses d'ordre	816,66	2 924,37	919,91	31%	13%
023 - Virement à la section d'investissement		2 002,37		0%	n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	816,66	922,00	919,91	100%	13%
043 - Opérations ordre intérieur de la section				n/a	n/a
Total dépenses d'exploitation	2 891,15	6 052,48	3 925,84	65%	36%
002 Déficit d'exploitation reporté de N - 1	-	-	-	n/a	n/a
Total des dépenses d'exploitation cumulées	2 891,15	6 052,48	3 925,84	65%	36%

- ✓ Le total des dépenses d'exploitation s'élève à **3 925,84 K€**, soit un taux d'exécution de **65 %** et varie de **36 %** par rapport à 2020.
- ✓ Les dépenses réelles 2021 sont réalisées à hauteur de **3 005,94 K€**, soit un taux d'exécution de **96 %** en augmentation de **45 %** par rapport à 2020.
- ✓ Les dépenses de gestion courante sont réalisées à hauteur de **1 204,67 K€**, soit un taux d'exécution de **92%**, en baisse de **14%** par rapport à 2020 :
- ✓ La principale dépense concerne le reversement à la SPL l'eau des collines de la part des redevances assainissement lui revenant. En effet, la Métropole a signé un protocole d'accord avec le SIBAM qui, en tant que délégataire de l'eau, facture également l'assainissement pour son compte. Une fois le montant encaissé, la Métropole reverse la part du délégataire de l'assainissement à la SPL. Le décalage au niveau des volumes définitifs (pour le BP 2021 les prévisions ont été faites sur les chiffres de 2019) oblige à prévoir une marge sur le chapitre 011 pour pallier un volume traité réel supérieur aux volumes estimés. L'estimation s'est avérée réaliste.
- ✓ En 2021, le chapitre 012 « charges de personnel » avait été abondé pour le remboursement des charges de personnel du directeur et de la responsable des contrats. La répartition n'ayant pu être effectuée le niveau de réalisé est à 0.
- ✓ Les autres charges de gestion courante concernent le reversement des primes d'épuration à la SPL l'eau des collines. L'augmentation est de 13% entre 2020 et 2021.
- ✓ Le budget ne supporte aucune charge financière.
- ✓ Au niveau des charges exceptionnelles, la convention de participation financière à l'extension de la station d'épuration (Géolide) pèse une part de plus en plus lourde d'année en année avec un coefficient d'actualisation de 3,12%.

- ✓ Une provision pour dépréciation concernant la requête de la SERAMM aux fins de condamnation AMP dans le cadre des conventions de déversement des effluents au titre de la DSP Assainissement est passée pour 500 K€.
- ✓ Les opérations d'ordre de transfert entre section sont de 919,91 K€.

1.5 LES EPARGNES DU BUDGET ANNEXE « CT4 - ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous présente les principaux ratios afférents à l'épargne du budget annexe « CT4 – Assainissement ».

Pour rappel :

- ❖ Epargne brute : appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.
- ❖ Annuité en capital de la dette : Celle-ci est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme.
- ❖ Epargne nette : correspond à l'épargne brute – l'amortissement du capital courant (Annuité en capital de la dette).
- ❖ Le fonds de roulement : Le fonds de roulement correspond à la différence entre les ressources durables de la collectivité (fonds propres + dettes financières à long terme) et les emplois stables (immobilisations).

En K€		CA 2020	CA 2021
Budget Annexe Assainissement	<i>Recettes de gestion courante</i>	1 972,91	2 742,04
	<i>Dépenses de gestion courante</i>	1 396,88	1 204,67
	Epargne de gestion courante (EBG)	576,04	1 537,37
	Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	29%	56%
	<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0,00	0,00
	<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	577,62	1 301,27
	Résultat exceptionnel large	-577,62	-1 301,27
	Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	-1,58	236,10
	Taux d'épargne de gestion	0%	9%
	<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	0,00	0,00
	<i>Recettes réelles</i>	1 972,91	2 742,04
	<i>Dépenses réelles</i>	1 974,49	2 505,94
	Epargne brute (EBE)	-1,58	236,10
	Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	0%	9%
	Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	146,94	146,94
	Fonds de roulement (001 + 002 + 1068)	6 528,96	2 675,37
	Epargne nette (ENE)	-148,52	89,16
	Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	-8%	3%

- ✓ L'épargne de gestion courante (EBG) est constituée par la différence entre les recettes et les dépenses de gestion courante, hors intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante et permet de mesurer les marges de manœuvre dans le fonctionnement quotidien d'un budget. Pour le budget annexe « CT4 - Assainissement », en 2021, l'EBG est de l'ordre de 1 537,37 K€ en nette augmentation par rapport à 2020 (+ 961,33 K€). Son taux passe de 29 % à 56% de 2020 à 2021 du fait d'une augmentation importante des recettes de gestion courante et d'une diminution des dépenses de même nature.

- ✓ L'épargne de gestion est constituée de l'épargne de gestion courante, assortie du résultat exceptionnel. En 2021, le taux de cette épargne passe de 0% en 2020 à 9 %, ce qui signifie que les résultats exceptionnels ont été très importants en 2021, réduisant considérablement l'épargne de gestion courante.

- ✓ L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) est l'indicateur le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité. Elle constitue la ressource interne dont dispose le budget pour financer les investissements (rembourser les emprunts existants et/ou investir), mais elle est aussi un indicateur d'aisance de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à « excédent » de recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement.
Elle répond à une obligation légale de couvrir le montant du remboursement de la dette existante. Pour le budget annexe « CT4 - Assainissement », le montant de l'épargne brute évolue favorablement entre 2020 et 2021, passant de 0% à + 9% en 2021, mais reste faible 236 ,10 K€, couvrant à peine le montant du capital des emprunts à rembourser de 146,94 K€ en 2021.

- ✓ L'épargne nette est le montant de l'épargne qu'il reste une fois que les emprunts ont été remboursés. Cette épargne est utilisée pour financer les autres investissements. Elle doit toutefois tenir compte du profil de remboursement de la dette. Plus les remboursements de la dette sont élevés, moins l'épargne dette sera disponible pour le reste des investissements. Pour ce budget, l'épargne nette est en évolution positive entre 2020 et 2021, passant de -8 % à 3 %, mais reste très faible pour le reste des investissements.

Enfin, le fonds de roulement reste positif mais en nette diminution par rapport à 2020. Il correspond à l'excédent des ressources stables sur les emplois stables du bilan. Il vise à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

En conclusion, les ratios financiers pour le budget annexe « CT4 - Assainissement » affichent un budget en situation financière critique.